



**BILAN DE  
COMPÉTENCES  
INCLUSIF POUR  
PERSONNES AVEC TSA**

# 01. NOS CONVICTIONS

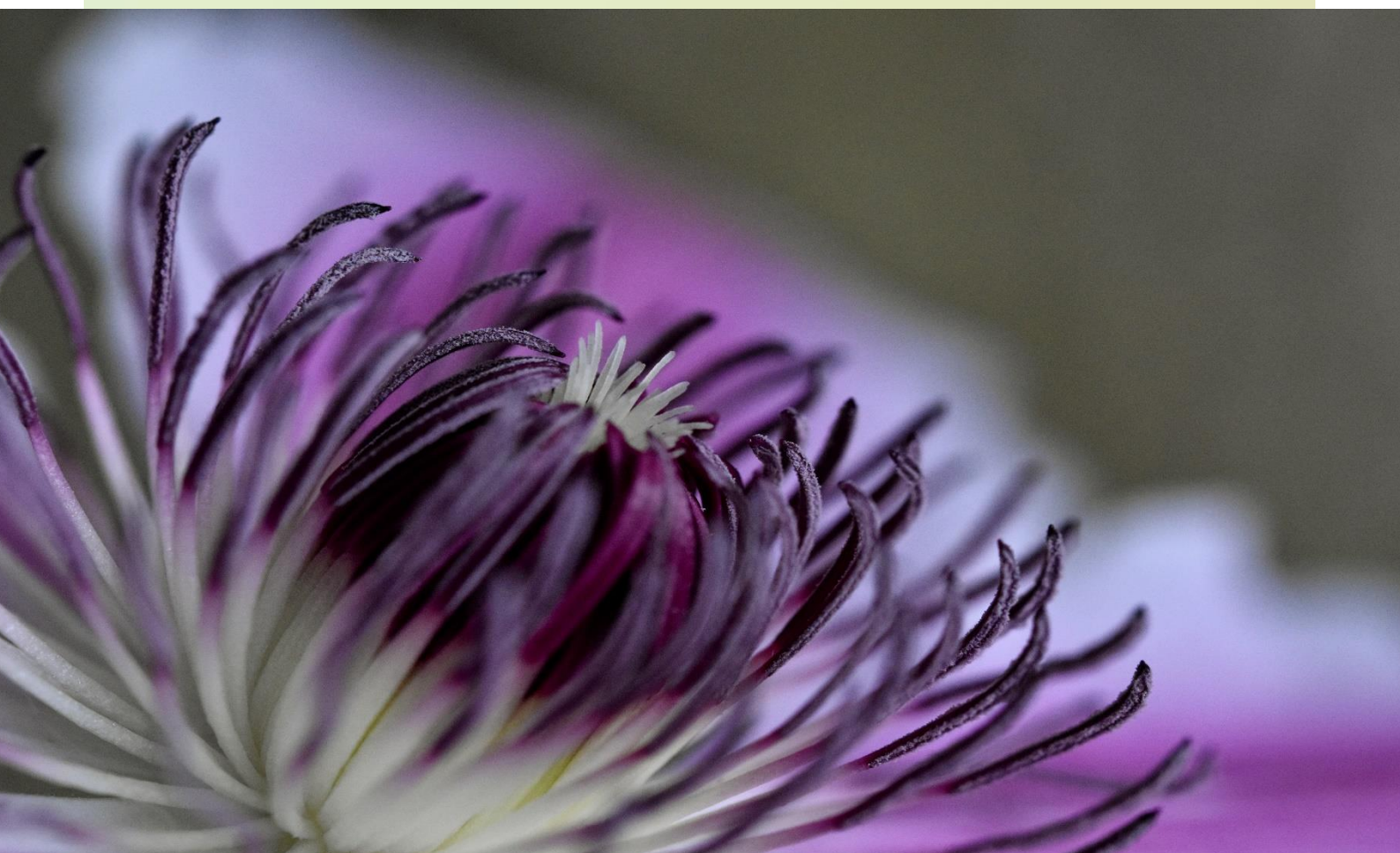
**Tout le monde a le droit de pouvoir  
s'il le souhaite trouver sa place dans notre société.**

Or, il est un constat, le taux d'emploi des personnes autistes est faible. Selon l'association Autisme France, seulement **15 à 20 % des personnes autistes sont en emploi**, tandis que le taux de chômage des adultes autistes est estimé à plus de 80 %.

Il est grand temps d'aider la personne avec TSA à trouver sa place dans la société.

Le bilan de compétence va permettre à la personne avec TSA d'avancer sur le chemin pour :

1. Trouver un métier, une formation, une école, un stage un emploi
2. Se motiver, améliorer sa confiance en soi
3. Verbaliser ses choix
4. Développer son autonomie, prendre en main son destin



## 02. LE CADRE LEGAL DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une prestation définie par un cadre légal. Il aboutit à la définition d'un projet professionnel et/ou de formation, tout en envisageant des projets alternatifs concrets et réalistes. Il donne lieu à l'élaboration d'une synthèse écrite.

La prestation de bilan de compétences est définie de façon précise par différents textes législatifs et réglementaires qui vous protègent : article L 6313-1 à 4 du Code du Travail, articles R.6313-8, article 226-13 sur le secret professionnel.

## 03. LES OBJECTIFS DU BILAN

Le bilan de compétences a pour objet de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel réaliste et concret et/ou projet de formation.

## 04. LES COMPÉTENCES VISÉES

- Mieux se connaître : découvrir ses forces, valeurs, motivations et intérêts.
- Comprendre son environnement : identifier les lieux et conditions de travail qui conviennent.
- Exprimer ses besoins : savoir présenter son profil et ses particularités de manière positive.
- Structurer son projet : construire un projet professionnel réaliste et motivant, avec un plan d'action clair.
- Gagner en confiance : oser se projeter et prendre des décisions éclairées.
- Explorer le marché : repérer des métiers adaptés à ses compétences et envies.



# 05. LE PUBLIC VISÉ ET LES PRÉREQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics : travailleurs en poste ou personnes en recherche d'emploi.

Chaque bénéficiaire est unique. C'est pourquoi nous adaptons notre accompagnement à la singularité et aux besoins de chacun.

Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports, échanger efficacement avec le conseiller et répondre aux questionnaires.

Ce bilan de compétences est spécialement conçu pour les personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

Il poursuit les mêmes objectifs qu'un bilan classique : mieux se connaître, clarifier ses motivations, définir un projet professionnel réaliste et construire un plan d'action concret.

La différence ? : Les méthodes, supports et rythmes sont adaptés aux besoins spécifiques liés à l'autisme, pour garantir un accompagnement sur mesure, respectueux et efficace.

Important : lorsqu'il est proposé par un employeur, le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement libre et éclairé du bénéficiaire. Le refus d'un salarié n'est ni une faute, ni un motif de licenciement.

# 06. LE DÉROULEMENT DU BILAN

## 1. Phase préliminaire

## 2. Phase d'investigation

## 3. Phase de conclusion

**23 heures**

**d'entretiens personnalisés**

**1 heure**

**de travaux dirigés à distance**



# Moyens pédagogiques, méthodes et techniques

## **I-PHASE PRELIMINAIRE 2H** : Comprendre les attentes et préparer le bilan.

- **Moyens pédagogiques** : entretien individuel, fiche de recueil des besoins, supports visuels pour présenter le déroulement du bilan.
- **Méthodes** : co-construction des objectifs du bilan, définition des aménagements nécessaires (rythme, environnement, supports).
- **Techniques** : questionnement guidé, reformulation pour valider la compréhension, mise en place d'un plan de travail personnalisé.

## **II-PHASE D'INVESTIGATION 20H** : Mieux se connaître et explorer les possibles.

### **Volet 1 : Mieux se connaître**

- **Moyens pédagogiques** : questionnaires adaptés (personnalité, qualités, valeurs, motivations, mode de fonctionnement sensoriel), jeux de cartes, supports écrits clairs, espaces de prise de notes.
- **Méthodes** : exploration progressive de la personnalité, des qualités, des valeurs, des motivations, du fonctionnement sensoriel, des centres d'intérêt, des compétences et des savoir-faire.
- **Techniques** :
  - Travail sur les perceptions personnelles et retours de l'entourage.
  - Exercices de mise en mots des particularités liées à l'autisme.
  - Rédaction de l'auto-portrait et d'une présentation personnelle de l'autisme.

### **Volet 2 : Explorer les possibles**

- **Moyens pédagogiques** : cartes illustrées des gestes professionnels, cartes d'environnements et d'activités, fiches métiers ROME, schémas et supports visuels.
- **Méthodes** : identification des gestes du quotidien transférables au travail, choix d'un environnement professionnel adapté, sélection d'activités et métiers en lien avec les centres d'intérêt et les contraintes.
- **Techniques** :
  - Classement et sélection à l'aide de cartes visuelles.
  - Recherche encadrée sur internet et fiches métiers.
  - Utilisation de l'histoire de vie pour repérer les motivations profondes.

## **III-PHASE DE CONCLUSION 2H** : Construire le plan d'action et co-rédiger la synthèse-conclusion.

- **Moyens pédagogiques** : documents de synthèse, fiches projet, support visuel du plan d'action.
- **Méthodes** : restitution orale et écrite des conclusions, co-construction d'un plan d'action concret (plan A et plan B), identification des étapes clés.
- **Techniques** :
  - Présentation structurée des résultats du bilan.
  - Mise en lien des compétences et motivations avec les métiers choisis.
  - Définition des actions à mettre en place à court, moyen et long terme.

## **7. SUIVI DE L'EXECUTION ET DES RÉSULTATS**

A l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire :

- Reçoit la synthèse personnalisée de son bilan de compétences,
- Remplit un questionnaire de satisfaction permettant d'évaluer la qualité de la formation et l'adéquation à ses besoins,
- Remplit un questionnaire permettant d'évaluer les connaissances acquises.
- Un entretien de suivi a lieu 6 mois environ après la fin du bilan. La date de rendez-vous est décidée à l'issue du bilan de compétences.



## **8. CONFIDENTIALITÉ ET DESTRUCTION DES DOCUMENTS**

Le bénéficiaire du bilan de compétences est protégé par l'article 226-13 du Code Pénal sur le secret professionnel.

Le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à tout autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

L'organisme prestataire de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences dès le terme de l'action.

## **9. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Tout sera mis en œuvre pour faciliter l'accès aux Personnes en Situation de Handicap. Nous contacter afin d'analyser votre besoin et mettre en place des démarches répondant aux exigences. La prestation peut également être réalisée en distanciel.

# 10. MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant TTC de la prestation, ainsi que des dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr). La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Renseignez-vous auprès de votre formateur (trice) référent(e) pour mettre en place le planning de votre bilan de compétences.

# 12. LES 5 FAÇONS DE FINANCER UN BILAN DE COMPÉTENCES

## 1. Le compte personnel de formation (CPF)

Le bilan de compétences peut être financé par Compte Personnel de Formation, communément appelé CPF. La demande de financement se fait directement en ligne sur [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr). La procédure est simple, rapide et confidentielle vis-à-vis de votre employeur. C'est le moyen idéal pour financer votre bilan de compétences. A noter : les agents de la fonction public d'Etat et territoriale doivent adresser leur demande à leur administration et les agents de la fonction hospitalière doivent adresser leur demande à l'ANFH.

## 2. le plan de développement des compétences

Le bilan de compétences peut être intégralement pris en charge par le Plan de Développement des Compétences de votre employeur/ entreprise, association ou collectivités.

## 3. France Travail

Le bilan de compétences peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF). Parlez-en à votre conseiller.

## 4. Financement personnel

## 5. Autres solutions

Le bilan de compétences peut être financé via d'autres dispositifs, notamment via l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.

# 11. TARIF

**2100 € TTC**

Pour 24 heures de formation dont 23 heures d'entretiens personnalisés.



**NOUS CONTACTER**

**E.R.E. COACHING ET HYPNOSE**

**Véronique COGNAULT**

**06 74 68 09 05**

